

<p align="center">REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>00 00 00 00 00 00</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>00 00 00 00 00 00</small> COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ <small>00 00 00 00 00 00</small> SEANCE DU 08 AVRIL 2021</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 53 Ont participé au vote : 61 Pour : 53 Contre : 1 Abstention : 7 Date de la convocation: 01 Avril 2021</p>	<p>L'an deux mille VINGT ET UN et le HUIT AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p align="center"><u>Fiscalité Locale 2021</u></p> <p align="center"><u>Fixation des taux</u></p> <p>N° d'Ordre : 78 -20</p> <p>Secrétaire de Séance : Chantal CALVET</p>	<p><u>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</u> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Olivier CHAUVÉAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Guy PEIX, Agnès ANCEAUMORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Aude VIVES, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELÀ, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Raphaël VIGIER, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Pierre SERRA, Bruno GUERIN.</p> <p><u>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</u> Jean-Louis BOSCH était représenté par Henri Dominique SOBRAQUES, Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT,</p> <p><u>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</u> Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Philippe DORANDEU a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Jean CASTEX a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Yves DELCOR a donné procuration à Bernard LAMBERT, Claire LAMY a donné procuration à Etienne TURRA, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Nicole BEAUX a donné procuration à Roger PAILLES,</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES :</u> Sébastien NENS, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Nicolas BERJOAN, Françoise ELLIOTT, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

PROPOSE à l'assemblée, conformément aux orientations budgétaires, d'augmenter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et de fixer les autres taux inchangés comme suit :

- Taxe Foncière : 2 %
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 2,36 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 33,73 %

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le 20/04/2021

ID : 066-200049211-20210408-D202178-DE

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 53 voix POUR, 1 CONTRE et 7 ABSTENTIONS.

FIXE les taux de la fiscalité locale comme suit :

- Taxe Foncière : 2 %
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : **2,36 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises : **33,73 %**

AFFECTE 2.07% en réserve de taux de CFE pour l'année 2021.

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour et mois et an que dessus par tous les membres présents.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
John-Louis JALLAT



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I.A. - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTE EN 2021

CFE	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Taux d'imposition plafonné pour 2021	Bases d'imposition provisionnelles 2021	Produit de référence (col.4 x col.2 ou 3)
	5 162 742	33,73	>>>	5 057 000	1 705 726
	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	Taux voté	Taux mis en réserve	Produit de CFE unique (col.4 x col.8)
	0,750	0,00	33,73	0,750	1 705 726

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée.....

I.B. - TAXES FONCIÈRES

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Bases d'imposition provisionnelles 2021	Produit fiscal de référence (col.3 x col.2)	Taux votés	Produit correspondant (col.3 x col.5)
Taxe foncière (bâti)	26 418 899	1,00		26 024 000	260 240	2	520 480
Taxe foncière (non bâti)	466 382	2,36		465 600	10 988	2,36	10 988
					271 228	Prod. fisc. attendu TF	531 468

III - RESSOURCES FISCALES - INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence pour 2021	Coefficient de variation proportionnelle (col.11*col.13)	Produit attendu des TF
Taxe foncière (bâti)	1,00		271 228
Taxe foncière (non bâti)	2,36		
			Prod. de référence des TF total col.4

IV - RESSOURCES FISCALES - INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
351 206	149 371	168 400	1 025 602	30 008	2 802 551	4 327
Alloc. compensat.	317 423	DCRTP	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	Contribution FNGIR	2 363 667

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

2 237 194	+	1 724 588	+	317 423	+	2 363 667	+	2 602 551	=	4 518 083
Produit attendu des taxes à taux votés		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices + DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Montant total prévus, 2021 à titre de la fiscalité directe locale

A PERPIGNAN le 31 MARS 2021 le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES Sylvie GUILLOUET

Le président, Le

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le 20/04/2021
ID : 066-200049211-20210408-D202178-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATOIRES

Taxe foncière (bâti) :	5 680
Part Locaux industriels (MLI) :	5 662
Parte foncière (non bâti) :	311 711
Collocation foncière des entreprises (CFE) :	85
a. Réduction des bases des créations d'établissements	
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Locaux industriels	258 050
d. Autres allocations	53 576

Bases exonérées par le conseil communautaire

Taxe foncière (bâti)	2 110
Taxe foncière (non bâti)	
Collocation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	567 802
Taxe foncière (non bâti)	
Collocation foncière des entreprises (CFE)	1 015 523
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	94 676

PRODUITS DES FER

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	1 994
Centrales hydrauliques	59 041
Transformateurs	29 717

Collocation sur la valeur ajoutée des entreprises : 32

4. TAUX D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	9 549 371
b. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
c. Taux figé de taxe d'habitation	10,74

5. TRAITÉMENT TVA

Stations radiodiffusionnelles	58 619
Gaz - Stockage, transport...	
2 602 551	

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COLLOCATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Taxe	Taux maximal de droit commun (15)	Taux maximum dérogatoire (16)	Taux maximum avec rattrapage (17)	Taux moyen 75 % (18)	Taux maximum avec capitalisation (19)	Taux maximum avec majoration spéciale (20)	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 national	Taux maximum pondéré des taxes foncières de 2020 de l'EPCL
Taxe année de FPU							//////	//////
FPU régime de croisière	35,80	35,80		18,77	36,55		//////	//////

EPCL en régime de croisière

Coefficients de variation du TMP des taxes foncières (21)	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre (23)	Taux moyen communal 2021 (niveau national) (24)	Taux plafond 2021 (25)
1,062254	1,061399	26,46	52,90



Le Président,
Jean-Louis JALLAT

Tx max de la mayo. spéciale : //